

DÉPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON DE LONS 2  
Commune de Chilly-le-Vignoble

PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE 10 MAI 2022

Présents : BILLOT D, LEGGHE M, MÉNÉTRIER M-C, MIDIERE F, MOREAU S, MOUILLOT J, QOCHIH Z, ROUSSE F.

Absents : NEGRI A.

Absent excusé : CROISSANT A, DAGNEAUX N, FORIEN E, NOUVELOT C, ROLLET H (donne pouvoir à MOUILLOT J),

Secrétaires de séance : PETIOT Émilie et MIDIERE Florence

---

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2022 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 06 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

**1. Droit de préemption : 29 Grande Rue**

Le conseil municipal ne préempte pas sur la vente du terrain bâti au 29 Grande Rue, section AB N°100 présenté par JURIS NOTAIRES.

**2. Droit de préemption : 171 Grande Rue**

Le conseil municipal ne préempte pas sur la vente du terrain bâti au 171 Grande Rue, section AB N°81 présenté par Maître SFRECOLA.

**3. Droit de préemption : 627 Route de Courlans**

Le conseil municipal ne préempte pas sur la vente du terrain bâti au 627 Route de Courlans, section ZA N°134 et pour une parcelle à usage de chemin à hauteur de un tiers à la section ZA N°132, présenté par Maîtres RAULT et BAS.

**4. Réforme de la publicité des actes de la commune :**

Vu l'article L2131-1 du CGCT, Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique. Le conseil municipal adopte la proposition du Maire à l'unanimité.

**5. Classement des voies communautaires :**

Compte-rendu de l'évolution du réseau viaire, il convient régulièrement d'actualiser la carte et le tableau de classement des voies communautaires. Le Pôle Travaux Voirie de la Communauté d'Agglomération ECLA a transmis à la Commune de Chilly-le-Vignoble, début 2021, les données actualisées.

Le conseil municipal approuve la carte et le tableau de classement des voies communautaires transmis par la Communauté d'Agglomération ECLA à l'unanimité.

## **6. Simplification comptable avec la nomenclature M57 :**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Dans le cadre de cette expérimentation, la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le conseil municipal autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Chilly-le-Vignoble et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à l'unanimité.

## **7. Application du régime forestier :**

L'article L.211-1-I-2° du code forestier précise qu'il appartient à la commune de demander que soit appliqué le régime forestier sur toute surface boisée offrant des caractéristiques favorables à la gestion durable et multifonctionnelle.

En vue d'accroître le patrimoine forestier communal géré, l'application du régime forestier sur ces nouvelles surfaces porterait la surface totale de la forêt communale à 75 ha 63 a 37 ca.

Le conseil municipal demande l'application du régime forestier sur une nouvelle surface de 0 ha 46 a 60 ca et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

## **DIVERS**

### Formation Premiers secours :

Une formation a été proposée par Deltaform sur le Premier Secours. Quatre conseillers sont intéressés, et d'autres élus d'autres communes également. La formation se fera à la salle des fêtes le 18 juin toute la journée.

Inauguration des infrastructures du Parc des Vignes : City Park, Jeux d'Enfants et Café Associatif  
Mme QOCHIH se charge de la préparation de cette journée. Un groupe de travail a été fait avec Mme Legghe, Mme Moreau, Mme Ménétrier, Mme Midière et Mme Qochih. Les dates souhaitées sont le 03 ou le 10 septembre 2022. Elles sont à définir.

### RIPISILVE :

Un entretien de la végétation bordant la rivière est nécessaire ; Monsieur le Maire demande à M. Mouillot Jérôme, avec l'aide de Georges Ladoy et Jean-Jacques Pichery, de faire un état des lieux avec les propriétaires riverains.

Une subvention pourra être demandée à l'Agence de l'Eau si facturation d'un intervenant.

### Bois :

Monsieur le Maire et M. Mouillot sont allés dans la parcelle nouvellement plantée pour voir si la prestation proposée par l'ONF était faisable par les administrés. M. Mouillot, avec l'aide des conseillers se chargera des travaux à faire afin d'économiser 1600 €.

Des petits chênes ont été plantés et du nettoyage est à prévoir tout autour pour enlever l'herbe. Le 02 juillet, l'Association Pour que Vive la Sorne, organise le nettoyage de rivière. A cette occasion nous pourrions faire l'entretien de ces plantations.

### Travaux dans l'appartement du « P'tit Bouchon » à destination des réfugiés Ukrainiens :

Un rendez-vous est fixé le jeudi 19 mai pour envisager des subventions avec le CCAS de Lons-le-Saunier et le SIAO (le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) 115 du Jura.

Mme Legghe a été nommée responsable, par Monsieur le Maire, de l'aménagement de cet appartement. Elle sera aidée par Mme Balducci.

Les travaux avancent. M. Mouillot est nommé responsable des travaux. Il se renseigne auprès de ARDIET pour connaître le prix du vitrificateur.

Plusieurs devis ont été demandés pour changer les fenêtres, pour mettre l'électricité aux normes et aménager la cuisine.

Nous avons eu connaissance d'une convention passée entre BOULANGER et l'AMF pour équiper 1000 cuisines pour les réfugiés Ukrainiens. Nous allons déposer un dossier.

Signalisation :

Des panneaux de signalisation concernant les aires de stationnement du village :

- derrière le foyer,
- après le pont de l'Eglise ,
- dans le Parc pour les PMR (dans le cadre de manifestation autorisée)

devraient être installés pour en informer les administrés ou autres personnes visitant le village.

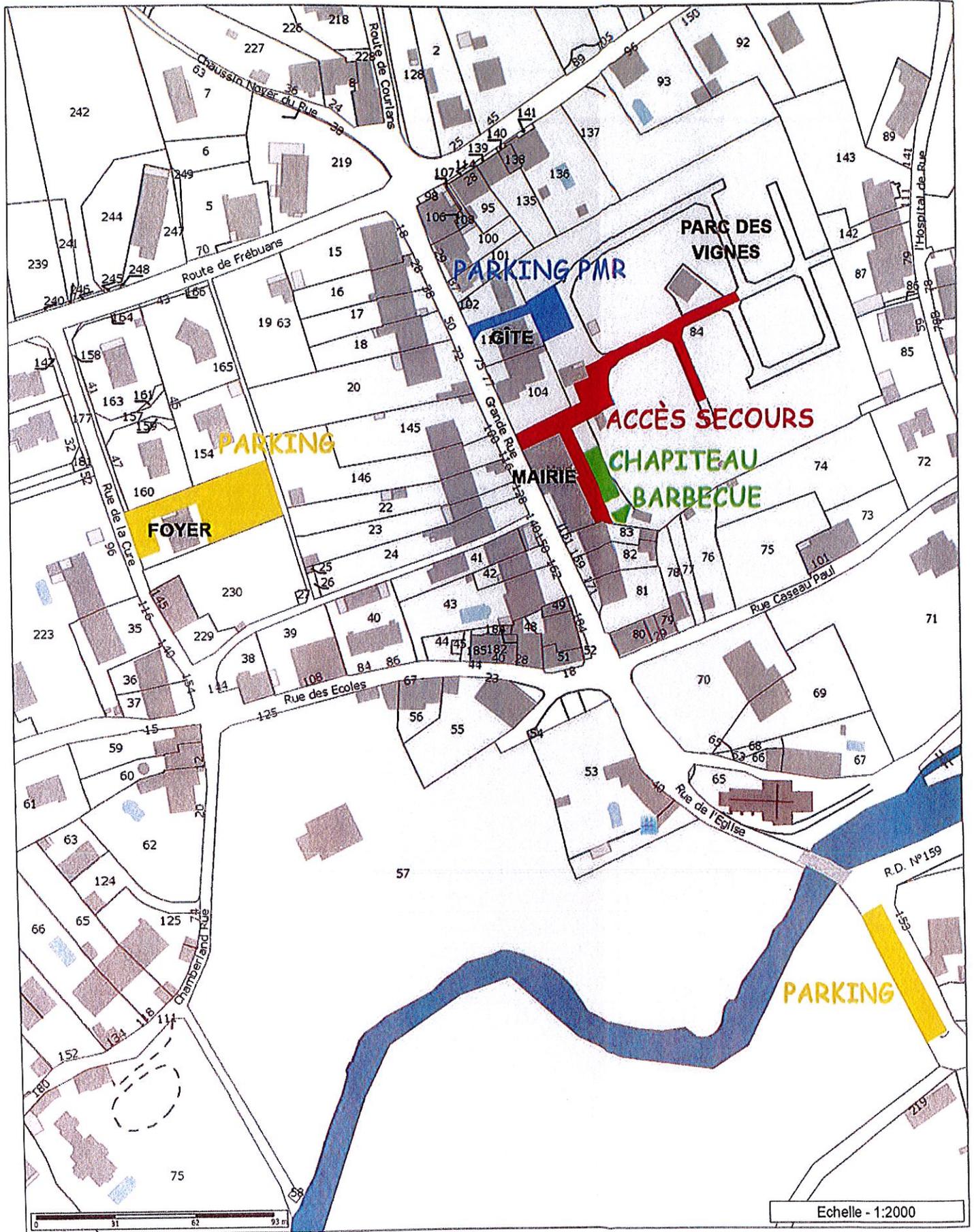
Le plan joint fait apparaitre ces parkings.

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**A CONFIRMER**

CHILLY-LE-VIGNOBLE

M. Dominique BILLOT, Maire





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.